

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro de l'exploitant		de permis		Date d'inspection			
Chantal Mainville	1081020				Le 23 novembre 2022		
Nom de l'établissement					Numéro de	téléphone	
Garderie l'Univers des Petits					(506) 764-	2978	
Adresse							
1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	·		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-pe - Les dossiers financiers sont tenus et complets Les documents affichés à la porte sont conformes. - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couc - Vérification que chaque enfant appartient un espace ind lingettes de chaque enfant. Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur.	:hes, la pro	océd	ure appl		•	rèmes et les	
original signé par							
Sylvie Richardson			Le 23 novembre 2022				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Chantale Mainville		ate	Le 23	3 nove	mbre 2022		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée							